

**ETUDE DE L'IMPACT  
SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COVID-19  
DANS LES SECTEURS DE L'UITA  
AU BENIN**



**FRIEDRICH  
EBERT   
STIFTUNG**

**ETUDE DE L'IMPACT  
SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COVID-19  
DANS LES SECTEURS DE L'UITA  
AU BENIN**

**Grégoire BALARO  
Siméon Toundé DOSSOU**

Décembre 2020

---

**© FES Bénin**

Les Cocotiers

08 BP. 0620 Tri Postal

Cotonou-Bénin

Tél. : +229 67 67 04 65

E-mail : [info@fes-benin.org](mailto:info@fes-benin.org)

internet : [www.fes-benin.org](http://www.fes-benin.org)

**Coordination**

TOSSA F. Guillaume

Coordonnateur UITA / IUF

Nouratou ZATO-KOTO YERIMA

Chargée de programmes FES BENIN

**Dépôt légal** N° 12856 du 01/02/2021

Bibliothèque Nationale du Bénin,

1<sup>er</sup> Trimestre

**ISBN : 978-99982-55-52-4**

**Mise en page et impression**

Imprimerie COPEF

01 BP 2507 - Cotonou/Bénin

+229 61 61 65 38 / 95 84 34 34

[imprimerie\\_copfe2006@yahoo.fr](mailto:imprimerie_copfe2006@yahoo.fr)

«Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich-Ebert-Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich-Ebert-Stiftung». L'ouvrage est cependant téléchargeable gratuitement sur le site de la bibliothèque de la FES<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup><http://www.fes.de/international/publikationen/benin.php>

## **ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

<b>ARCH</b>	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
<b>CNDS</b>	Conseil National du Dialogue Social
<b>CONASYB</b>	Comité National des Syndicats du Bénin affiliés à l'UITA
<b>CSTB</b>	Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin
<b>DGF</b>	Discussion de Groupe Focalisée
<b>UITA</b>	Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restauration, du Tabac, du Catering et des branches Connexes
<b>FES</b>	Friedrich Ebert Stiftung
<b>IDH</b>	Indice du Développement Humain
<b>INSAE</b>	Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique
<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONAB</b>	Office National du Bois
<b>PAG</b>	Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et des Habitants
<b>RNB</b>	Revenu National Brut

<b>SMIG</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<b>SOBEBRA</b>	Société Béninoise des Brasseries
<b>SOTIBE</b>	Société de Transformations Industrielles du Bénin
<b>UPI</b>	Unité de Production Informelle
<b>USA</b>	United States of America
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication

## PRÉFACE

De Décembre 2019 à Décembre 2020, il y a douze mois soit une année entière que sur tous les Continents, tous les pays du monde ont été surpris par une Pandémie peu connue et à forte capacité de contamination, de propagation et de létalité.

Les systèmes de production, de commercialisation, de distribution, de consommation etc. sont depuis cette période fortement perturbés.

Sur tous les continents et sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé, institution spécialisée du système des Nations Unies, des mesures de riposte et de protection ont été préconisées par chaque pays.

Les conditions de travail, les relations de travail et les conditions de vie de plusieurs milliers de travailleurs et de familles ont subi de très graves perturbations dont la perte d'emploi, de revenus etc.

Des gestes barrières aux mesures de restriction en passant par le confinement, les économies formelles et informelles dans les pays sont passées au ralenti puis à l'essoufflement avec des indicateurs d'une triple crise :

- Sanitaire,
- Alimentaire et
- Economique.

Mais quelle est la situation réelle au Bénin et principalement dans les entreprises, administrations et autres des secteurs couverts par l'UITA au Bénin ?

C'est pour répondre à cette interrogation majeure et multidimensionnelle que l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restaurant, du Tabac, du Catering et des Branches Connexes) du Bénin a sollicité et obtenu le soutien de notre Institution la Friedrich Ebert Stiftung (FES) pour réaliser une étude sur l'impact socio-économique de la COVID19 dans les secteurs couverts par l'UITA au Bénin.

Le présent document portant rapport de ladite étude se veut un précieux outil d'information, d'analyse et de travail particulièrement pour les travailleurs et chefs d'entreprise des secteurs de l'UITA au Bénin.

Mais au-delà des secteurs de l'UITA au Bénin, j'ose croire que toutes les personnes qui feront le choix de prendre connaissance des résultats de cette étude trouveront pleine satisfaction.

Dr. Hans-Joachim PREUSS  
Représentant Résident  
Bureau de la FES/Cotonou.

## RESUME EXECUTIF

Cette étude est commanditée par l'Union Internationale des travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restauration, du Tabac, du Catering et des branches Connexes (UITA-BENIN) avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert (FES), pour analyser et comprendre l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les secteurs de l'UITA au Bénin. Il s'agit d'évaluer la vulnérabilité des entreprises et des travailleurs des secteurs de l'UITA au regard des impacts de la pandémie sur l'emploi, les salaires, la sécurité et la santé au travail, l'atteinte aux violences basées sur le genre et d'explorer les perspectives offertes aux organisations syndicales pour la défense des intérêts des travailleurs et la préservation de leur qualité de vie face à la crise.

L'étude a permis de relever après un sondage auprès des entreprises et des travailleurs des secteurs de l'UITA, ce qui suit :

- d'importantes pertes de capacités productives, 69,6% des entreprises dans l'industrie, 58,3% dans le secteur du tourisme-hôtellerie-restauration, 57,4% dans les autres services, et 36,3% sont en arrêt de travail ;
- une baisse considérable de la productivité dans l'industrie (67,9%), dans l'hôtellerie-restauration (62,1%) et dans les autres services (50,2%) ;
- des pertes massives d'emploi dans les secteurs du tourisme-hôtellerie-restauration (20%), dans l'industrie (16,95%), suivi des autres services (2,8%). La mise au chômage

technique a frappé 20,8% des entreprises des secteurs du premier au second trimestre 2020.

- des contraintes de débouchés et un accès limité au marché qui frappent 62,1% des entreprises de l'industrie, 52,4% des entreprises du tourisme-hôtellerie-restauration et 51,3% des entreprises relevant d'activités des autres services.
- d'importantes pertes de trésorerie et de capacité d'investissement s'élevant à 63,8% dans l'industrie, à 68,9% dans le tourisme-hôtellerie-restauration, et à 58,9% dans les autres services.
- une baisse importante de salaire des travailleurs des entreprises des secteurs de l'Agriculture, l'élevage et la transformation agricole (9,09%) de l'artisanat (13,46%), de l'Hôtellerie-Restauration (18,18%) puis ensuite des autres services (25,62%) ;
- une réduction significative des avantages acquis des travailleurs dans l'Agriculture, l'élevage et la transformation agricole (27,27%), dans l'artisanat (37,50%), dans l'Hôtellerie-Restauration (40,91%) puis ensuite dans les autres services (57,02%) ;
- une baisse de la proportion de masse horaire ouvrée pendant le confinement de 90,91% à 63,64% dans l'agriculture, l'élevage et la transformation agricole, puis de 61,54% à 56,73% dans l'artisanat, et de 54,55% à 50,9% dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Au niveau méthodologique, l'échantillonnage au regard de sa mixité a porté sur un portefeuille d'environ 1758 questionnaires destinés aux entreprises pour lesquels le taux de réponse a été de 75,88%.

Ces données ont été complétées par 101 questionnaires adressés aux organisations syndicales dont 21 questionnaires aux centrales syndicales et 80 aux syndicats de base, pour lesquels 79 ont été dûment remplis soit un taux de réponse à l'ordre de 78,22%.

L'étude a également bénéficié d'autres sources de données notamment celles provenant de l'enquête nationale de l'INSAE (Septembre 2020), et de celle de l'étude du Conseil National du Patronat du Bénin sur la COVID-19.

Dans un contexte où le dialogue social est essentiel pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'exacerbation des inégalités socioéconomiques, la vulnérabilité accrue des travailleurs (les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs informels, les jeunes et les femmes), le dialogue social bute contre un pouvoir syndical fragilisé, miné par ses propres contradictions internes et est en voie d'être renégoié par les forces sociales.

L'étude a proposé plusieurs axes de mesures de riposte et de gestion de l'impact socioéconomique de la crise sur les entreprises et les travailleurs des secteurs de l'UITA que sont :

- renforcer la résilience économique et sociale des entreprises et des travailleurs des secteurs de l'UITA

- renforcer la résilience psychologique des travailleurs des secteurs de l'UITA et aider au développement de leur capacité psychique et sociale
- Généraliser la protection sociale par l'extension du projet ARCH et instaurer une prime d'assurance chômage aux travailleurs de l'économie informelle
- Protéger les emplois des secteurs de l'UITA et aider à l'amélioration de leur productivité
- Réorganiser et réinventer les chaînes d'approvisionnement
- Réaménager le temps de travail par sa gestion plus flexible et optimale et introduire les formes de travail innovantes (télétravail par exemple)
- Compenser les pertes de productivité par le réaménagement du temps de travail.
- Renégocier le dialogue social à partir d'un pouvoir syndical fort à réinventer ; "un dialogue social qui façonne les mesures prises pour soutenir les travailleurs et pour maintenir l'économie, contribuant ainsi à renforcer la confiance durant la crise" (Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE).
- Promouvoir les produits locaux

# SOMMAIRE

---

ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	3
RESUME EXECUTIF .....	7
INTRODUCTION .....	13
<b>Chapitre I</b> : Situation socioéconomique du Bénin avant la pandémie de COVID-19 .....	21
<b>Chapitre II</b> : Le profil épidémiologique de la pandémie .....	45
<b>Chapitre III.</b> Méthodologie de l'étude .....	55
<b>Chapitre IV.-</b> Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les entreprises et les travailleurs des secteurs de l'UITA au Bénin .....	63
<b>Chapitre V</b> : Mesures d'atténuation, de riposte et perspectives .....	79
Conclusion .....	84
Bibliographie .....	85
Annexe .....	87
Liste des tableaux et graphiques .....	89
Table des matières .....	91



## INTRODUCTION

La pandémie du Coronavirus a émergé en Chine le 17 Novembre 2019 et s'est propagée dans le monde entier faisant des centaines de milliers de morts ; presque tous les pays au monde ont été impactés. La dynamique de la pandémie que caractérise sa force de propagation décrite par son taux d'attaque, de reproduction et sa forte létalité, s'est imprimée à toute l'économie et la société, impulsant une nouvelle dynamique économique et sociale par le dévissage de tous les secteurs de l'appareil productif, notamment le secteur informel et en impactant négativement tous les domaines de la vie sociale et affective. Avec sa force de propagation très accélérée et sa forte létalité, la pandémie s'est vite répandue en Afrique et au Bénin.

Les premiers cas enregistrés au Bénin provenaient de l'étranger, qui à leur tour se sont très vite propagés dans la communauté, produisant au bout de quelques mois, à mi-août un profil épidémiologique actuellement sous contrôle.

Pour limiter la probabilité de transmission, on dispose dans le cas d'une maladie à transmission respiratoire (grippe, coronavirus) de masques de protection (qui représentent une barrière mécanique contre les gouttelettes de postillons chargées de virus), du lavage des mains (parce que ces gouttelettes se déposent par gravité sur les surfaces planes autour de la personne source d'émission du virus dans un rayon de deux mètres où les virus peuvent survivre quelques heures), et des mesures dites barrières (par exemple tousser dans le pli du coude). Bien sûr la disponibilité

d'antiviraux réduisant la charge virale contribuerait à faire baisser la probabilité de transmission, tout comme des vaccins même s'ils ne sont pas totalement efficaces.

Dès l'apparition du premier cas, le Bénin a pris des mesures barrières, de confinement et d'isolement pour limiter la propagation de la maladie. Ces mesures ont porté sur les aspects ci-après :

- Dépistage systématique des voyageurs à leur arrivée aux frontières terrestres et aériennes
- Limitation stricte des entrées et des sorties par les frontières terrestres
- Fermeture des bars et lieux de culte qui ne sont autorisés à ouvrir que le 02 Juin 2020
- Autorisation des transports en commun à circuler qu'à partir du 2 juin avec port de masque obligatoire pour les passagers et le respect de la distance d'un mètre au moins
- Maintien des mesures barrières
- le port obligatoire de masques en tous lieux ;
- le lavage systématique des mains à l'eau et au savon ;
- l'observance de la distance de sécurité sanitaire d'un mètre au minimum entre personnes ;
- l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes ;

- la fermeture des discothèques et l'interdiction des cérémonies de réjouissance ;
- les plages restent interdites d'accès ;
- l'obligation de respecter une distance d'un mètre au minimum entre usagers de restaurants et maquis ;
- l'interdiction aux taxis-motos de transporter plus d'une personne à la fois ; la limitation du nombre de passagers à bord des taxis à trois au maximum pour les véhicules de 5 places et à 5 au maximum pour les véhicules de 7 places ;
- l'autorisation des rassemblements non festifs et des cérémonies d'inhumation ne regroupant pas plus de 50 personnes, lesquelles doivent respecter la distance d'un mètre minimum entre elles et le port de masque.

L'impact socioéconomique de la pandémie s'est avéré catastrophique sur l'économie, l'emploi, les entreprises, les ménages, le secteur informel, les groupes vulnérables.

La crise sanitaire avec pour corollaire les mesures de confinement et de distanciation sociale a provoqué une baisse considérable de la production, de la valeur ajoutée des branches par l'arrêt voire la réduction du temps de travail qui a provoqué une chute importante de la productivité horaire, qui s'est répercutée sur les capacités de production. Cette chute des capacités a été renforcée par les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'insuffisance de la demande du fait des pertes de revenu, avec pour conséquences notoires, l'érosion des marges de trésoreries, la contraction de l'investissement.

La crise a également affecté la santé des travailleurs aussi bien sur les lieux de travail ou de confinement, provoquant parfois des crises psychiques ou des violences basées sur le genre.

L'entreprise est le lieu commun où les travailleurs se retrouvent ensemble pour coopérer en vue de produire la richesse. C'est le lieu par excellence d'une autre forme de socialisation qui privilégie une culture de proximité physique.

La pandémie de la COVID-19 à travers les mesures de confinement, les mesures barrières, a engendré au-delà de la vulnérabilité économique, sociale, d'autres formes de vulnérabilité dans le monde du travail qui est la vulnérabilité psychologique du travailleur.

La réorganisation du travail dans les entreprises a eu plusieurs conséquences psychosociales ; d'abord les travailleurs des secteurs d'activités entièrement confinés qui sont fermés : écoles, bars et restaurants, transports, tourisme, voyages, transport aérien, activités récréatives, sportives, culturelles, etc. Le stress psychologique de la perte brutale d'un emploi et du revenu, de précarité de vie se conjugue avec le stress de l'isolement à la maison avec la destruction partielle de son capital relationnel.

Ensuite, les travailleurs des secteurs partiellement confinés, qui à l'instar des autres, dans un contexte où le télétravail, peu généralisé au Bénin, sont astreints à des formes de travail par rotation avec l'obligation de respecter les mesures barrières.

De la crise sanitaire on se retrouve face à la crise psychologique (crise d'angoisse, stress aigu, anxiété) du travailleur dans

l'entreprise. La proximité physique sur le lieu du travail, qui induit un partage émotionnel, un partage entre travailleurs, un construit relationnel, est devenue une menace mortelle. La distanciation, la séparation est source du rejet constructif du regard d'autrui et tient de la pauvreté du lien affectif psycho collectif ; la distanciation ne rime pas avec la proximité psychologique.

Initiée par l'UITA Bénin avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert, cette étude vise à :

- Connaître l'état actuel des différents secteurs de l'UITA au Bénin,
- Comprendre comment cette pandémie a affecté ces secteurs en termes d'emplois, de salaires, d'avantages acquis, de sécurité et santé au travail, de harcèlement de tous genres et de trésorerie,
- Analyser la portée des négociations collectives en situation de la COVID-19 et l'état du dialogue social pendant la pandémie,
- Explorer les perspectives qui s'offrent aux organisations syndicales dans cet environnement devenu difficile.

Les secteurs de l'UITA au Bénin sont ceux de l'agriculture, des industries alimentaires, du tourisme-hôtellerie et restauration, du tabac, du catering et des branches connexes. Ces secteurs sont ceux qui ont été les plus impactés par la pandémie au Bénin.

**Le présent rapport comprend cinq (05) chapitres :**

Chapitre I.- Situation socioéconomique du Bénin avant la pandémie de la COVID-19,

Chapitre II.- Profil épidémiologique de la pandémie

Chapitre III.- Méthodologie de l'étude

Chapitre IV.- Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les entreprises et les travailleurs des secteurs de l'UITA au Bénin

Chapitre V.- Mesures d'atténuation, de riposte et perspectives

Conclusion

# CHAPITRE I

---



## **SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE DU BÉNIN AVANT LA PANDÉMIE DE COVID-19**

### **1.1. Evolution de la croissance économique**

L'économie béninoise a enregistré une croissance de 6,9% du Produit intérieur brut (PIB) en 2019 (estimations), contre 6,7% en 2018, 5,7% en 2017, 3,3% en 2016 et 8% en 2015. Cette croissance provient de l'amélioration de la production agricole consécutive à des conditions climatiques favorables et à une hausse des superficies cultivées, l'amélioration de l'offre énergétique, le dynamisme de l'activité dans le secteur des télécommunications et le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et la mise en œuvre du programme d'investissement du gouvernement. La croissance devrait s'établir à 7,6% en moyenne sur la période 2019-2022, sur la base d'une croissance soutenue de la production agricole, la reprise économique progressive et de la demande nigériane et la croissance des investissements publics découlant de l'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement.

L'économie du Bénin est dominée par le secteur tertiaire, qui est tiré par le dynamisme du commerce avec le Nigeria, et a représenté en moyenne environ 48,9% du PIB nominal sur la période 2013-2019. Le secteur tertiaire comprend le secteur bancaire, les transports et télécommunications, l'administration publique et d'autres services commerciaux. La part du secteur primaire, composé principalement de la culture du coton, de la noix de cajou et de l'ananas, représentait en moyenne environ

26,9% sur la période 2013-2018, tandis que celle du secteur secondaire, composé principalement des secteurs de l'énergie et de la construction, était en moyenne de 15,9% pendant la même période. Le reste est constitué d'impôts et de taxes nets de subventions, avec une part moyenne d'environ 8,2 % du PIB nominal sur la même période.

## 1.2. Structure de l'économie

Le secteur primaire, composé de l'agriculture, de l'élevage et la chasse, de la pêche, la sylviculture et l'exploitation forestière, a contribué au PIB à hauteur de 26.9% en 2019 et 28.1 % en 2018 selon les estimations du gouvernement, contre 28.5% en 2017, 27.8% en 2016 et 26.4% en 2015.

La production agricole se compose de la filière du coton, filière la mieux organisée, ainsi que de cultures à valeur ajoutée comme celles de l'ananas, de la noix de cajou, du manioc, du maïs, de l'huile de palme et du riz. Le secteur primaire a connu une croissance de 7,6 % en 2017 en valeur réelle contre 9,0% en 2016, et 0.0 % en 2015. Le gouvernement estime que le secteur primaire a connu une croissance de 7,3% en 2018.

Le secteur secondaire qui comprend les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les autres industries manufacturières, l'électricité, le gaz, l'eau, les bâtiments et travaux publics, représenterait respectivement 16.3% et 14,6 % du PIB nominal en 2019 et 2018 selon les estimations du gouvernement, contre 15,1% du PIB nominal en 2017, 15,7% en 2016, 16,4 % en 2015, 16,4% en 2014. La valeur ajoutée du secteur

(qui est la différence entre la production et les consommations intermédiaires) a progressé en moyenne de 2,6% sur la période 2016-2018 (4,7% de croissance moyenne sur la période 2013-2018) avec une contribution à la croissance de 0,7% en 2018. Pour l'année 2017, le taux de croissance de la valeur ajoutée de ce secteur affichait une croissance pour s'établir à 0,5%, (4,8% en 2018). Cette amélioration est le résultat, d'une part, de l'amélioration de l'offre d'énergie électrique en lien avec la réhabilitation de la capacité de génération existante et, d'autre part, du lancement de chantiers de construction inscrits au PAG. De même, les activités des industries manufacturières, notamment celles d'égrenage ont profité de la forte hausse de la production de coton au cours de la campagne 2016/2017. Pour 2018, le taux de croissance de la valeur ajoutée dans ce secteur a augmenté d'environ 4,8 %. Pour 2019, le gouvernement prévoit une augmentation de 9,9 % du taux de croissance de la valeur ajoutée dans ce secteur.

Le secteur tertiaire qui comprend le secteur bancaire, les transports et télécommunications, le commerce, les administrations publiques et les autres services marchands, a contribué respectivement à hauteur de 48.0% et 48,8 % du PIB nominal en 2019 et 2018 selon les estimations du gouvernement, contre 48,4% en 2017, 48,2 % en 2016, 49,2 % en 2015 et 49,5% en 2014. En 2017, les activités de service ont enregistré une reprise en raison principalement de la fin de la récession économique au Nigéria. En 2017, le secteur tertiaire a connu une augmentation de 5,5%. Il en a résulté une hausse de 8,5% du trafic en tonnage au Port de Cotonou à fin décembre 2017,

une amélioration des importations de marchandises de 10,8% en tonnage en 2017, et une reprise des activités de transport ainsi que des autres services. Par ailleurs, la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire a également contribué aux performances du secteur tertiaire en 2017 parce que les produits agricoles et ceux transformés dans le secteur secondaire sont commercialisés par le secteur tertiaire. Le taux de croissance de la valeur ajoutée dans le secteur tertiaire a augmenté d'environ 5,7 % en 2018, et le gouvernement s'attend à ce que cette tendance se poursuive en 2019.

*Les secteurs de l'UITA (agriculture, industries alimentaires, les services tourisme-hôtellerie et restauration, le catering etc.) représentent les secteurs de concentration de la création de richesse au Bénin.*

*L'impact de la pandémie de la COVID sur l'économie a été magnifié par la nature de la composition sectorielle de la croissance, c'est-à-dire la structure de l'économie à dominance informelle (agriculture et services du tertiaire marchand) et le déséquilibre structurel du commerce extérieur.*

### **1.3. Structure du commerce extérieur**

Le Bénin, est essentiellement dépendant de ses échanges extérieurs. La Chine domine la structure des importations (21,0%) et moins celle des exportations (9%). La baisse des volumes échangés avec la Chine, l'Union Européenne, les USA et le reste du Monde a entraîné une chute des échanges extérieurs du Bénin avec ses partenaires notamment les exportations des

filières agricoles (coton, ananas, anacarde), l'approvisionnement des marchés de principaux produits de consommation, d'intrants, enregistrant d'importantes baisses des volumes exportés et importés.

#### 1.4. Population et développement humain

D'après le RGPH-4 de 2013 réalisé par l'INSAE, la population béninoise était de 10 008 749 d'habitants en 2013, avec 51,2% de femmes et 48,8% d'hommes. En 2002, la population était de 6 769 914 habitants. Il ressort sur la période 2002-2013 un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 3,5 %. L'INSAE estime la population du Bénin à 11 231 549 habitants en 2017, à 11 554 473 habitants en 2018 et à 11 884 127 en 2019. Il ressort, à partir des projections, un taux annuel d'accroissement de 2,9 % entre la période 2013-2018. L'INSAE estime que le taux annuel d'accroissement de 2019 à 2030 sera de 1,1 %.

Le Bénin présente la caractéristique d'une population très jeune. Près de 65 % de sa population est âgée de moins de 25 ans, et 42 % est âgée de 14 ans ou moins, pour un âge médian de 18 ans en 2013. En 2018, la population des moins de 25 ans a atteint 7 443 823 personnes soit une augmentation de près de 900 000 personnes sur la période 2013-2018. En 2019, la population des moins de 25 ans a atteint 7 628 592 personnes.

Selon l'édition de mai 2018 du *CIA World Factbook*, la majorité de la population vit en milieu rural (55,2 %). Les deux plus grandes villes, Cotonou et Abomey-Calavi, comptaient respectivement environ 757 000 habitants et 682 000 habitants en 2015.

Le pays abrite une cinquantaine de groupes ethniques. Selon le RGPH4 de 2013 mené par l'INSAE, les groupes ethniques les plus importants au Bénin sont les Fon et apparentés (38,4 %), les Adja et apparentés (15,1 %), les Yoruba et apparentés (12,0 %) et les Bariba et apparentés (9,6 %). Le RGPH 2013 montre également que diverses religions sont pratiquées au Bénin, parmi lesquelles le christianisme (48,5 %), l'islam (27,7 %) et le vaudou (11,6 %).

Le Bénin tirant avantage de sa stabilité politique a enregistré continuellement, au cours des trente dernières années, une augmentation de son Indice de Développement Humain (IDH) qui est passé de 0,348 en 1990 à 0,531 en 2019 ; soit une augmentation de 0,182 point. Cette augmentation résulte des progrès réalisés par le pays sur les trois dimensions (santé, éducation et niveau de vie) à travers lesquelles on mesure l'indice. En effet, entre 1990 et 2019, le Bénin a connu des gains successifs sur l'espérance de vie à la naissance de ses citoyens ; soit une moyenne de 0,3 an l'an, avec une période de stagnation entre 1996 et 2000. Le pays a également enregistré généralement sur la période une amélioration de son Revenu National Brut par habitant (RNB/hbts) qui est passé de 1431 en 1990 à 2217,57 dollars US PPA en 2019.

### **1.5. Education et amélioration du capital humain**

Selon l'INSAE, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus au Bénin était de 43,1 % en 2013. Ce taux s'est établi à 41,7% en 2018.

La Banque Mondiale, indique que le taux net de scolarisation au primaire s'est établi à 97 % en 2017, tandis que selon le Ministère en charge des enseignements maternel et primaire, le taux brut de scolarisation au préscolaire qui était de 3,7 % en 2005-2006 est en nette progression, passant à 11,5 % en 2011-2012, puis à 15,6 % en 2015-2016 et à 16,8 % en 2017-2018. Le taux brut de scolarisation au primaire, quant à lui, a évolué passant de 92,9 % en 2005-2006 à 119,7 % en 2011-2012, puis à 115,4 % en 2015-2016 et a atteint en 2018-2019 la valeur de 108,3 %. L'accès à l'enseignement secondaire général du premier cycle (collège) s'est élargi sur la période 2006-2016. Les effectifs ont évolué de 360 258 en 2006 à 735 108 en 2016 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 7,4 %. Le taux brut de scolarisation est passé de 47,4 % en 2006 à 68,7 % en 2016. A partir de l'année scolaire 2016-2017, les effectifs sont à la baisse régressant de 735 108 en 2016 à 633 843 en 2019. Le taux brut de scolarisation a enregistré 18,6 points en baisse sur la période pour s'établir à 50,1 % en 2019. Ces baisses sont dues entre autres aux faibles résultats enregistrés à l'examen du CEP de 2016, à la faible rétention du système caractérisé par de forts taux de redoublement de l'ordre de 26 %, selon le Gouvernement.

Au second cycle du secondaire général (lycée), les effectifs ont augmenté à un rythme moyen annuel de 12,1%, passant de 73 592 élèves en 2005-2006 à 230 016 élèves en 2015-2016. Depuis lors, une baisse des effectifs est notée d'année en année. Cet effectif est de 193 932 en 2018-2019. Le taux brut de scolarisation est passé de 34,4% en 2016 à 25,2 % en 2019. En plus des raisons évoquées précédemment pour expliquer la baisse des effectifs et

les causes des abandons en 2019, il faut évoquer le phénomène de grossesse en milieu scolaire auquel les autorités du ministère tentent d'apporter des solutions.

#### **1.6. Dynamique de la pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 : une amélioration sensible**

L'incidence de la pauvreté monétaire a connu globalement un repli de 0,8 point de pourcentage entre 2015 et 2019. Parmi les départements ayant enregistré une baisse de l'incidence, figurent l'Ouémé (-9,8 points), l'Atlantique (-6,6 points), le Littoral (-4,6 points) et les Collines (-2,8 points) qui ont connu une baisse plus importante au-dessus de celle enregistrée au niveau national (-0,8 point). Toutefois, la situation s'est dégradée dans sept (07) départements notamment la Donga (+6,9 points), l'Atacora (+6,6 points), le Mono (+4,7 points), le Couffo (+3,6 points) le Borgou (+3,3 points), le Zou (+3,2 points) et l'Alibori (+1 point).

Les performances socioéconomiques du Bénin sont en nette amélioration et c'est sur cette toile de fond qu'est venue se greffer la pandémie de la COVID avec tous ses effets déstabilisants.

#### **1.7. Etat du dialogue social au Bénin**

Au sens large du terme, le dialogue social désigne toutes les transactions qui se déroulent d'une part, entre le Gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autre part, entre l'employeur et les organisations de travailleurs concernant l'élaboration et l'application des politiques économiques et sociales.

Le dialogue social appelle donc la concertation, la discussion ou l'échange de vue entre deux ou plusieurs personnes ou groupements de personnes, visant à trouver un terrain d'entente. Il est donc un ensemble de procédure visant à mettre en place des mécanismes de concertation, de consultation, de médiation et de gestion des conflits dans lesquels les intérêts de chaque partie sont préservés. L'objectif du dialogue social est d'aboutir à une solution consensuelle.

Quelles sont les conditions fondamentales pour mener le dialogue social ? L'existence d'un véritable dialogue social suppose, le respect de la liberté syndicale, l'existence d'organisations syndicales légalement constituées, indépendantes, représentatives et démocratiques. Il est donc indéniable que le dialogue social ne peut fonctionner que s'il existe des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs librement constituées conformément aux prescriptions de la convention 87 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention 98 de l'OIT qui porte sur le droit à la négociation collective.

### **1.7.1. Les Organes du dialogue social au Bénin**

Le Bénin dispose de plusieurs organes au sein desquels se déroule le dialogue social. Il s'agit aussi bien des organes tripartites que bipartites. Au nombre de ces organes, nous pouvons citer :

#### **Le Conseil Economique et social**

C'est une institution de l'Etat, prévue par la Constitution de la République, en son article 139. Il est composé des représentants

de toutes les couches sociales à savoir : les travailleurs, les employeurs, les religieux, les associations de développement, les Organisations non gouvernementales, les artistes. Il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumis. Les projets de loi de programme à caractère économique et social lui sont obligatoirement soumis pour avis. Le Conseil Economique et Social peut, de sa propre initiative, sous forme de recommandations, attirer l'attention de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement sur les réformes d'ordre économique et social qui paraissent conformes ou contraires à l'intérêt général. Sur demande du Gouvernement, le Conseil Economique et Social désigne un de ses membres pour exposer devant les Commissions de l'Assemblée Nationale, l'avis du Conseil sur les projets ou propositions de loi qui lui ont été soumis.

### **Le Conseil National du Dialogue Social**

Le 30 Août 2016 a été signé la Charte Nationale du dialogue social entre le Gouvernement, le Conseil National du Patronat et les Centrales et Confédérations Syndicales des Travailleurs du Bénin.

Cette charte institue un cadre national du dialogue social qui se matérialise par la mise en place du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) qui a été officiellement installé le 4 Août 2017. Ce conseil a des structures sectorielles et départementales dans les organes et entreprises publics et dans les entreprises et établissements privés.

Sa mission, entre autres, est de renforcer les capacités d'intervention des différents organes et structures du dialogue social sur la base des principes fondamentaux et des valeurs de références à promouvoir, en vue d'un dialogue constructif et productif. Il a la responsabilité d'assurer à tous les niveaux d'expression de négociation collective, de consultation et de concertation, un dialogue social de développement fondé sur l'éthique du travail et des relations professionnelles ; d'examiner les conditions de travail dans lesquelles les salaires, la carrière professionnelle, la productivité du travail et la protection sociale seraient mis à mal par les crises économique ou politiques. Il s'agit enfin pour ce conseil de prévenir les conséquences sociales des politiques économiques et monétaires des institutions de la sous-région sur la vie des entreprises nationales et celle des travailleurs.

### **Le Conseil National du Travail**

C'est un organe tripartite chargé conformément au code du travail du Bénin d'étudier les problèmes concernant le travail, l'emploi des travailleurs, l'orientation, la formation professionnelle le placement, les mouvements de main-d'œuvre, les migrations, les conditions matérielles et morales des travailleurs, la sécurité sociale, d'émettre des avis et de formuler des propositions et résolutions sur la réglementation du travail et d'intervenir en cette matière, de proposer ou de donner son avis sur le relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

Le Conseil National du Travail est composé des représentants du Gouvernement, ceux des employeurs et des travailleurs

qu'assistent des experts. Les délibérations du Conseil sont acquises à la majorité des voix. Les avis, propositions et résolutions sont pris par consensus. Depuis sa création jusqu'à ce jour, le Conseil National du Travail du Bénin a eu pour tâche principale, l'actualisation de la législation sociale du pays.

A ce titre les principales questions abordées concernent, la représentativité des organisations syndicales ; l'extension de la sécurité sociale, le régime d'apprentissage, la santé au travail, les relèvements du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), le fonctionnement du tribunal du travail.

### **La Commission Nationale Paritaire des conventions Collectives et des Salaires**

Il s'agit d'un organe de dialogue créé par le code du travail. Cette commission a pour mission d'émettre toutes suggestions et tous avis en matière de conventions collectives de travail en ce qui concerne notamment leur conclusion, leur extension, leur application, de formuler toutes recommandations à l'usage des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs concernant les dispositions qu'il semble souhaiter d'introduire dans les conventions collectives, la fixation du niveau général des salaires hiérarchisés dans le secteur privé, de prendre des décisions exécutoires pour les employeurs et les travailleurs du secteur privé dans les matières suivantes à savoir l'établissement d'une classification professionnelle valable pour toutes les branches d'activités et de classifications professionnelles adaptées aux divers secteurs économiques, la fixation des taux minima des salaires afférents aux catégories déterminées dans

lesdites catégories professionnelles et la détermination des taux et des modalités d'attribution des primes, indemnités et tous avantages sociaux susceptibles d'être alloués aux travailleurs de toutes catégories soit pour l'ensemble des branches d'activités, soit par secteur économique.

### **La Commission Nationale de Sécurité et de Santé au Travail**

Cette commission créée par le code du travail est composée des représentants des travailleurs, des représentants des employeurs, des représentants des administrations ou organismes à caractère national chargés de la question de protection civile et sanitaire, de la sécurité routière, de lutte contre les incendies, des personnalités scientifiques compétentes en santé et sécurité au travail.

Elle a pour rôle, l'étude des problèmes relatifs à l'hygiène et à la sécurité en milieu de travail. A ce titre, elle est chargée d'émettre toutes suggestions et tous avis sur la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité du travail ainsi que sur l'orientation et la mise en application de la politique nationale de prévention des risques professionnels.

### **Le Conseil d'arbitrage**

Il est prévu par l'article 257 du code du travail et se charge de l'arbitrage des différents collectifs du travail non réglés par la conciliation. Le conseil d'arbitrage est présidé par le président de la Cour d'Appel ou son délégué et comprend, un magistrat de la Cour d'Appel désigné par le président, le Président du Tribunal du travail du ressort, un secrétaire choisi parmi les greffiers de

la Cour d'Appel, deux assesseurs employeurs et deux assesseurs travailleurs, désignés par le ministre chargé du travail.

### **Le Tribunal du Travail**

Conformément à l'article 241 du code du travail, le tribunal du travail est compétent, pour se prononcer sur tous les différends individuels relatifs aux conventions collectives et arrêtés en tenant lieu, aux contrats d'apprentissage, à l'application de la réglementation sur les accidents de travail, les maladies professionnelles, les prestations familiales et les pensions de retraite, aux problèmes nés entre travailleurs à l'occasion du travail. Le tribunal du travail est composé d'un magistrat qui assure la Présidence, d'un greffier, d'un assesseur employeur et d'un assesseur travailleur.

### **Le Comité Consultatif Paritaire de la Fonction Publique**

L'article 8 de la Loi n°2015-18 du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 portant statut général de la fonction publique de la République du Bénin, a prévu la création du Comité Consultatif Paritaire de la fonction publique. Ce comité est composé des représentants de l'Administration et ceux des organisations syndicales. Ce comité joue le même rôle que le Conseil National du Travail au niveau de la fonction publique.

### **Les commissions mixtes paritaires de négociations collectives**

Il s'agit de commissions créées par Arrêté du ministre chargé du travail dans les branches d'activité ou entreprises, pour la négociation des conventions collectives ou d'accords

d'établissement en vue de la définition des principes qui régissent les relations de travail au sein de ces entreprises.

### **Les Comités de direction**

Au niveau des services publics et des entreprises, sont créés des comités de direction qui servent de cadre de déroulement au dialogue social.

### **Les Comités d'Hygiène et de Sécurité**

Conformément à l'article 187 du code du travail, ces comités sont obligatoirement créés dans tout établissement ou entreprise assujetti au code du travail. Ces comités qui regroupent des représentants du chef d'entreprise et ceux des travailleurs, sont chargés de régler toutes les questions liées à la Santé et Sécurité au travail.

### **La commission paritaire d'interprétation et de conciliation**

Selon l'article 77 de la convention collective générale du travail il est institué cette commission qui a pour rôle de rechercher une solution amiable aux différends pouvant résulter de l'interprétation et de l'application de la convention collective générale. Cette commission n'a pas à connaître de litiges individuels qui ne mettent pas en cause le sens et la portée de la convention. Cette commission est composée du Directeur Général du Travail comme président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants des centrales syndicales des travailleurs les plus représentatives, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants des organisations d'employeurs les plus représentatives.

### **1.7.2. Etat du dialogue social au Bénin de nos jours**

Le dialogue social, qu'il soit tripartite ou bipartite, est une composante de toute société démocratique et un gage de stabilité sociale indispensable au développement durable d'un pays.

L'organisation de la vie politique ou de la gestion d'une entreprise ou service dans un climat de dialogue, assure une participation effective de tous à la vie de l'organisation avec comme conséquence la paix civile et la paix sociale.

S'agissant de la vie au sein de l'entreprise ou d'un service, le dialogue social permet aux partenaires (employeurs et travailleurs) de discuter des questions relatives aux conditions de travail ce qui favorisera une bonne ambiance de travail gage d'une meilleure productivité contribuant à l'accroissement de la richesse.

L'absence de dialogue ou de concertation au sein de l'entreprise ou du service conduit souvent à de nombreux conflits qui troublent la paix sociale et créent des difficultés à la paix civile. Des observateurs bien avertis des questions sociales affirment d'ailleurs que des conflits sociaux mal maîtrisés, conduisent toujours à des crises civiles et politiques.

Dans son rapport de 2019 sur l'état du dialogue social au Bénin, le Conseil National du Dialogue Social affirme que l'année 2019 a été relativement calme sur le plan social, en comparaison à celle de 2018.

**Quelques conflits ont été néanmoins enregistrés notamment :**

- le mouvement de protestation des enseignants du supérieur,
- la motion de grève de la Confédération des Syndicats des Travailleurs du Bénin, (CSTB),
- le mouvement de protestation des travailleurs de l'Assemblée Nationale du Bénin,
- les protestations nées de l'évaluation diagnostique des enseignants etc.

Cette accalmie, qui est à l'actif de tous les acteurs impliqués dans le dialogue social au Bénin, s'explique par deux raisons fondamentales à savoir, la satisfaction partielle ou totale des revendications des travailleurs et une amélioration dans le fonctionnement des organes de dialogue social aussi bien au niveau national que sectoriel. Ceci grâce aux différentes formations organisées à l'intention des membres des structures décentralisées de ce conseil. Il faut également souligner que différents textes (Décrets et Arrêtés) pris par le gouvernement ont eu un impact positif sur le dialogue social.

**1.7.3. Des organisations syndicales dans les secteurs de l'UITA au Bénin**

Le paysage syndical pour ce qui est des secteurs de l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, l'Agriculture, l'Hôtellerie-Restaurant, tabac et branche connexe (UITA) au Bénin est caractérisé par une multitude d'organisations syndicales qui y sont toutes affiliées.

Il s'agit de :

- A) La Fédération des Syndicats du Développement Rural et de l'Environnement (FESYNDERE)
- B) La Fédération des Travailleurs de l'Hôtellerie, de Tourisme et Assimilés (FESYNTRA-HTA)
- C) La Fédération des Unions Nationales des Travailleurs de la Terre (FUNTRAT)
- D) Le Syndicat des Forestiers du Bénin (SYNFORB) ;
- E) Le Syndicat des Travailleurs de la SOBEBRA (SYNTRA.SOB) ;
- F) Le Syndicat des Travailleurs de SOTIBE (SYNTRASOT) ;
- G) Le Syndicat National des Pêcheurs, Pisciculteurs, Vendeurs et Vendeuses des produits de Pêche du Bénin (SYNAPEPIVEP) ;
- H) Le Syndicat National des Travailleurs de Boulangeries et Pâtisseries du Bénin (SYNTRABOPAB) ;
- I) Le Syndicat National des Travailleurs du Secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat (SYNTRA-SUH) ;
- J) L'Union Nationale des Pêcheurs, Marins, Artisans et Assimilés du Bénin (UNAPEMAB).
- K) Le Syndicat National des Agents Contractuels de l'Etat et Assimilés (SYNACEA-MAEP)
- L) Le Syndicat National des Maraichers du Bénin (SYNAMAB)

- La Fédération des Syndicats du Développement Rural et de l'Environnement (FESYNDERE) comprend :
  1. Le Syndicat National des Travailleurs de la Production Végétale du Bénin (SYNTRAPROVEB) ;
  2. Le Syndicat National des Travailleurs de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (SYNAER) ;
  3. Le Syndicat National des Travailleurs de l'Élevage et des Industries Animales (SYNATELIA) ;
  4. Le Syndicat National des Travailleurs des Recherches Agricoles du Bénin (SYNATRA-BENIN) ;
  5. Le Syndicat National des Travailleurs de l'Administration des Pêches (SYNTRA-PECHE) ;
  6. Le Syndicat National des Travailleurs du Contrôle du Conditionnement des Produits (SYNATRA-CP) ;
  7. Le Syndicat National des Travailleurs de l'ONAB (SYNTRA-ONAB) ;
  8. Le Syndicat National des Vétérinaires Privés du Bénin (SYNAVEPRIB) ;
  9. Le Syndicat National des Travailleurs du Grand-AGONVY (SYNTRA-UGA).
  10. L'Union Nationale des Pêcheurs, Marins Artisans et Assimilés du Bénin (UNAPEMAB)
  11. Le Syndicat National des Maraichers du Bénin (SYNAMAB)

12. Le Syndicat National des Travailleurs du Secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat (SYNTRA-SUB)
  13. Le Syndicat National des Agents en sous Traitance de l'ONAB Industrie (SYNASTOIB)
  14. Le Syndicat National des travailleurs de la Section Débardage de l'ONAB (SYNTRADEB-ONAB)
  15. Le Syndicat National des Travailleurs Saisonniers de la SODECO (SYNTRAS-SODECO)
  16. Le Syndicat National des Exploitants du Lac Ahémé et de ses Chenaux (SYNELAC)
  17. Le Syndicat National des Travailleurs de l'Industrie du Bois du Bénin (SYNTRA-IBB)
  18. Le Groupement des Pêcheurs Producteurs des Crevettes Roses de Mer (GPCRM)
  19. Le Syndicat National des Travailleurs de l'Agence Béninoise de Métrologie et du Contrôle de la qualité (SYNTRA-ABMCQ)
- La Fédération des Travailleurs de l'Hôtellerie, de Tourisme et Assimilés (FESYNTRA-HTA) comprend :
1. Le syndicat des travailleurs du Novotel Orisha/Ibis (SYNOVO) ;
  2. Le Syndicat National des Employés de Maisons du Bénin (SYNEMB).

3. Le Syndicat National des Travailleurs de l'Hôtellerie et Campement Tata Somba (SYNTRA-HEC)
4. Le Syndicat National des Agents des Hôtels et Employés de Maisons (SYNEMHEB)

Ces syndicats sont regroupés au sein d'une coordination appelée Coordination Nationale des Syndicats du Bénin affiliés à l'UITA (CONASYB). Cette coordination qui est dotée d'un règlement intérieur coordonne toutes les activités de l'UITA à l'endroit de ses syndicats au Bénin en termes de renforcement des capacités des membres sur des thématiques liées à la négociation collective, à la santé et la sécurité au travail, au harcèlement sexuel et la violence basée sur le genre, à la sécurité et la souveraineté alimentaire. Il organise des sensibilisations sur la pandémie de la COVID 19 à l'attention des affiliés et la distribution du matériel de lutte contre ladite pandémie.

Il est mis en place au sein de cette coordination le Comité National des Femmes des Syndicats du Bénin affiliés à l'UITA (COFESYB). Ce comité regroupe toutes les femmes de ces syndicats et se focalise dans son travail sur les questions du genre, les spécificités des femmes travailleuses et le renforcement de leurs capacités.

De même ce comité incite les affiliés à participer aux campagnes qu'organise l'UITA que ce soit pour les personnels d'étage, sur la lutte contre la violence basée sur le genre, la ratification de certaines conventions clé de l'OIT pour les secteurs de l'UITA par le Bénin telles que les conventions 183, 184, 189 et 190.



## **CHAPITRE II**

---



## LE PROFIL ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE LA PANDÉMIE

### 2.1. Situation épidémiologique récente de la pandémie dans le monde

Le bilan de l'épidémie au 28 Novembre 2020 affiche plus de 63 millions de cas de coronavirus à travers le monde et 1.4 millions de décès<sup>1</sup>.

Tandis que l'Europe est entrée dans la seconde vague de contamination, les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud sont déjà dans une 3e vague.

Aux États-Unis, la croissance de la pandémie est exponentielle ; le nombre de nouveaux cas explose tous les jours. Le 28 novembre 2020, il s'élève à 166.359 contaminations enregistrées. Le dimanche 29 novembre, on dénombre dans le pays 13.638.580 cas. Le nombre de décès ce jour est de 1.308 morts en 24h, soit 272.484 décès au total.

En France, le dernier bilan des autorités sanitaires évalue le nombre de cas confirmés au moins à 2.218.483 cas (+9.784 dont 8.772 cas confirmés par RT-PCR en 24h et 1.012 cas confirmés par test antigénique) et 52.325 morts au total. Le nombre total de décès en milieu hospitalier est de 35.923.

En Pologne la contamination frappe actuellement 1.100.321 (+136.308) cas de contaminations et 20.730 morts Le 29

---

<sup>1</sup> Publié le 28 novembre 2020 à 09h04 par Julie M. The Coronavirus App, recommandé le ministère de la santé français

Novembre ce pays enregistre les records de nouveaux cas et de décès en 24h depuis le début de la pandémie.

Le Royaume-Uni, compte 1.617.327 cas au total depuis le début de l'épidémie et 12.155 nouveaux cas en 24h et 58.245 morts au total. Les mesures restrictives pour les fêtes de fin d'année pour limiter les rassemblements sont en voie d'être prises.

En Inde, on recense 9.430.705 cas confirmés depuis le début de la pandémie et 137.151 morts • La Russie enregistre 2.269.316 de cas au total et 39.527 décès et 26.683 nouveaux cas à la date du 29 novembre 2020.

Le Mexique, enregistre depuis l'avènement de la pandémie 1.217.562 cas avec plus de 12.622 cas en 24h et 112.776 morts au total. Ce pays très endeuillé dépasse l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ; il vient après les Etats-Unis et le Brésil.

Le Brésil quant à lui cumule à nos jours 6.293.110 cas recensés et 172.652 décès. L'effectif des nouveaux cas s'élève à 59.262 en 24h.

Dans les autres parties du monde, ce profil inquiétant de l'évolution de la pandémie dans le monde témoigne d'une forte progression dans une phase exponentielle de croissance et nécessite l'urgence des mesures de riposte, tant du point de vue sanitaire, que d'isolement et de confinement.

## **2.2. Situation épidémiologique récente de la pandémie en Afrique**

En Afrique contrairement aux autres régions du monde, l'épidémie progresse mais à un rythme moins accéléré, exception faite de

quelques pays qui sont encore dans la phase exponentielle de croissance.

En Afrique, la revue faite par l'OMS le 29 septembre 2020, de la situation épidémiologique indique un effectif cumulé de 1 478 334 cas infectés, 989 277 cas cumulés de guérison et 35 785 décès cumulés indiquant un taux d'attaque d'environ 94,1% et taux de létalité de 1,8%. Les pays les plus touchés sont entre autres : l'Afrique du Sud, le Maroc, etc.

En Afrique du Sud, le pays cumule depuis le début 785.139 cas recensés et 21.439 morts avec plus de 3.198 nouveaux cas en 24h le 29 Novembre 2020.

### **2.3. Situation épidémiologique récente de la pandémie au Bénin**

A la date du 13 Août 2020, selon la note d'information du Ministère de la Santé, le profil épidémiologique du Bénin se présente comme suit : Avec 70781 tests réalisés depuis le 3 mai 2020, le Bénin enregistre à la date du 13 Août 2020, un total de 2063 cas confirmés, 1690 guéris, 39 décès, 334 personnes sous traitement, dont 2 cas sévères.

- Taux d'attaque national : 16,9 pour 100.000 habitants
- Létalité : 1, 8 %
- Taux de guérison : 81,9%
- Taux de positivité : 2,9

- Cas sévères : 2
- Nombre de contacts directs de cas confirmés : 22160 dont 4096 encore suivis
- Nombre de prélèvements traités : 70781

La revue faite par le Gouvernement le 30 Septembre 2020 permet d'avoir le profil ci-après :

- Taux d'attaque national : 19,4 pour 100.000 habitants
- Létalité : 1,7 %
- Taux de guérison : 95,3%
- Cas sévères : 2
- Nombre de cas sous traitement (70) 3%

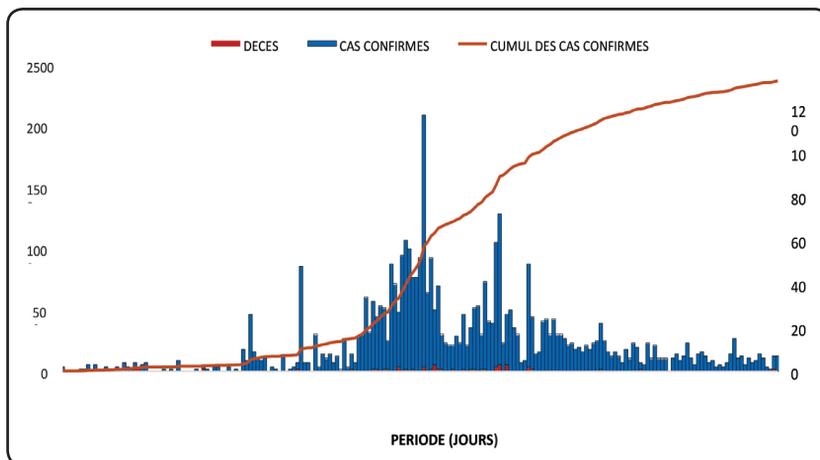
**Tableau 1** : Répartition des cas confirmés de COVID-19 selon le sexe et l'âge, Bénin, 30 Septembre 2020

Tranches d'âge	Masculin	Féminin	Total
< 15 ans	78	86	164 (6,9%)
15 - 45 ans	841	759	<b>1600 (67,5%)</b>
46 - 60 ans	286	166	452 (19,1%)
> 60 ans	97	57	154 (6,5%)
<b>Total</b>	<b>(54,9%)</b>	<b>1068 (45,1%)</b>	<b>2370 (100,0%)</b>

Source : Ministère de la Santé

La répartition des cas confirmés durant la période de confirmation se présente comme ci-après dans le graphique ci-dessous.

**Graphique 1** : Répartition des cas confirmés de COVID-19 en fonction des dates de notification, Bénin, 30 Septembre 2020



**Source** : Ministère de la Santé

La situation épidémiologique de la pandémie au Bénin semble être sous contrôle depuis le début de son avènement. La phase exponentielle a été maîtrisée et les mesures prises par le Gouvernement béninois par la limitation de sa force de propagation dans son épicerie par l'instauration d'un cordon sanitaire, la prise de mesures de confinement prudentes, le contrôle sanitaire rigoureux des foyers d'essaimage, les mesures de protection des populations ont montré leur efficacité pour contenir l'explosion de la maladie en milieu communautaire.

## 2.4. Paramètres de la dynamique de la pandémie

Les facteurs qui gouvernent la dynamique de la pandémie sont des facteurs épidémiologiques qui impactent l'évolution

socioéconomique. Ils décrivent le comportement de l'épidémie dans le temps, sa durée, sa propagation et son degré d'infectiosité par une série de paramètres que sont : les taux d'attaque, de létalité, de mortalité, de guérison, la période de latence, le nombre de reproduction de base, la période d'incubation etc.

- Le taux d'attaque pour une population de 100.000 habitants est la proportion de personnes contaminées confirmées dans cette population
- Le taux de létalité est le nombre de décès rapportés au nombre de cas confirmés
- Le taux de mortalité est le nombre de décès rapporté à l'effectif de la population totale
- Le taux de guérison est le nombre de cas guéris rapporté au nombre de cas confirmés
- La période de latence est la durée entre l'infection et le début de la période infectieuse
- Le nombre de reproduction de base  $R_0$ , est le nombre de personnes qu'un individu porteur du virus peut infecter
- La période d'incubation est le temps entre l'infection et l'apparition des symptômes
- L'âge moyen de la pandémie est la durée de vie moyenne de la pandémie

## 2.5. Taux de reproduction de base $R_0$

De façon générale, si le nombre de reproduction de base  $R_0 < 1$  alors la COVID-19 sera sous contrôle, cependant si  $R_0 \geq 1$  alors la pandémie se propagera à un rythme exponentiel et il sera vite hors de contrôle.

Les études épidémiologiques, montrent que pour la pandémie que ce chiffre est compris entre 2 et 3 :  $2 \leq R_0 \leq 3$ .

Le nombre de reproduction de base  $R_0$  avoisine 2 au Bénin, ce qui signifie que dans une population de cas susceptibles, une personne confirmée de la COVID-19 en infecte 2 autres et l'expansion de la pandémie se poursuit par une cascade de doublements de cas (voir schémas de reproduction à l'annexe 1).

*Pour garantir  $R_0 < 1$  sans confinement, la distanciation sociale et les gestes barrières ne suffiront probablement pas si la population n'est pas disciplinée et ne respecte pas les mesures barrières. Même une quarantaine de tout individu symptomatique sera probablement insuffisante, notamment dans un pays où la population semble moins disciplinée que dans des pays asiatiques.*

## CHAPITRE III

---



## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

### 3.1. Description de l'approche

Cette évaluation est fondée sur une approche méthodologique qui fait le mixage entre l'analyse quantitative et l'analyse qualitative descriptive. Elle sera conduite en utilisant l'approche mixte combinant les méthodes quantitatives et qualitatives des sciences sociales. Il s'agit d'utiliser les techniques et outils qualitatifs pour décrire et mesurer l'ampleur et l'étendue des chocs subis par les entreprises et les travailleurs de l'UITA.

La collecte de données a porté aussi bien sur des données primaires issues des enquêtes de terrain que sur des données secondaires issues de travaux similaires. Cette approche a permis de multiplier les évidences et a favorisé une triangulation des données et des sources dans l'optique de générer des recommandations utiles, pratiques et pertinentes.

L'étude est circonscrite au périmètre du cordon sanitaire et s'étend à l'ensemble des entreprises des agglomérations de Cotonou, Porto-Novo, Sèmè-Kraké, Abomey-Calavi, Allada etc.

### 3.2. Groupes cibles et échantillonnage

Elle nécessite également la collecte d'informations auprès de ces entreprises pour ressortir l'implication des spécificités de chaque type d'entreprise sur la vulnérabilité du personnel.

L'échantillonnage a tenu compte de la mixité de l'étude et des différents groupes cibles. Ainsi pour le volet qualitatif, la technique

de choix raisonné a été mise en œuvre. Le choix raisonné, s'est basé sur les critères relatifs à l'intensité des interactions de l'acteur avec les autres membres du personnel de son entreprise, et de la capacité de cet acteur à communiquer sur les conditions de vie du personnel de l'entreprise. En ce qui concerne le volet quantitatif, la technique d'échantillon stratifiée à deux niveaux a été utilisée. Le premier niveau de stratification prend en compte le périmètre du cordon sanitaire, et le deuxième niveau part de la typologie des entreprises (grandes, moyennes et petites).

L'échantillonnage au regard de sa mixité a porté sur un portefeuille d'environ 1758 questionnaires adressés aux entreprises pour lesquels le taux de réponse a été de 75,88%.

Ces données ont été complétées par 101 questionnaires adressés aux organisations syndicales dont 21 questionnaires aux centrales syndicales et 80 aux syndicats de base, pour lesquels 79 ont été dûment remplis soit un taux de réponse à l'ordre de 78,22%.

Ces données ont été complétées par 101 questionnaires adressés aux organisations syndicales dont 21 questionnaires aux centrales syndicales et 80 aux syndicats de base, pour lesquels 79 ont été dûment remplis soit un taux de réponse à l'ordre de 78,22%.

L'étude a également bénéficié d'autres sources de données notamment celles provenant de l'enquête nationale de l'INSAE (Septembre 2020), et de celle de l'étude du Conseil National du Patronat du Bénin sur la COVID-19.

### 3.3. Techniques et outils de collecte

Pour recueillir les informations nécessaires dans le cadre de cette évaluation, il est procédé à l'étude documentaire, l'entretien individuel approfondi, aux discussions de groupe focalisées, à l'observation et à l'entretien structuré.

- l'étude documentaire : il s'agit d'une revue des documents se rapportant à la problématique, la consultation des données de sources secondaires relatives aux conditions de vie et de travail des employés des entreprises et tout autre document pouvant permettre de cerner le contexte socioéconomique et politique. Une grille de lecture et une fiche de dépouillement ont permis de réaliser cette tâche.
- les discussions de groupe focalisées (DGF) : huit (8) à douze (12) employés ont été mobilisés pour réaliser les entretiens de groupe afin d'approfondir les connaissances sur les changements subis, vécus et potentiels ainsi que leurs influences potentielles sur le plan psychologique, professionnel et social. Ces discussions tiennent compte du sexe et de la position hiérarchique des employés. Un guide d'entretien est élaboré à cet effet.
- l'entretien individuel approfondi consiste à identifier les employés qui, de par leur position ou statut dans l'entreprise, détiennent des informations relatives à la situation historique et factuelle des conditions de vie et de travail des employés, et aussi sur les forces et faiblesses, les opportunités et menaces de leurs entreprises. Un guide d'entretien servira à conduire ces entretiens.

- l'entretien structuré ou administration de questionnaire : en utilisant une approche probabiliste, des employés ont été identifiés à qui, il fut administré un questionnaire. Le questionnaire utilisé est mis sur support électronique hébergé par la plateforme Survey Solution.
- l'observation : elle est greffée aux deux précédentes techniques, et consiste à la description de l'ambiance dans les entreprises.

### **3.4. Collecte des données**

La collecte de données s'est déroulée dans les entreprises ou dans les lieux aux choix des employés. Elle est conduite par des équipes d'agents de collecte de données. Dans chaque agglomération, un minimum de deux et un maximum de 8 enquêteurs sont déployés en tenant compte du poids des agglomérations et de la densité des entreprises. Elle a duré 10 jours.

Avant la collecte, une phase de formation et de pré-test des outils a permis d'affiner les outils et l'organisation de la collecte.

### **3.5. Traitement et analyse des données**

Le logiciel Stata fut utilisé pour assurer le suivi de la qualité des informations collectées, le traitement des données et l'apurement de la base de données. En ce qui concerne les représentations graphiques, le logiciel R ou Power BI sont mis à contribution.

Sur le plan qualitatif, les informations empiriques collectées par entretien et focus group sont transcrites intégralement, leur dépouillement a tenu compte de la structuration des points de

discussion. La transcription s'est faite au fur et à mesure de la collecte des données. Ensuite, ces données sont triangulées à chaud afin de corriger les incohérences, et analysées selon la technique d'analyse de contenus.

### **3.6. Assurance qualité et considérations éthiques**

Pour s'assurer de la qualité des informations collectées, un dispositif de supervision permanente est mis en place au niveau communal. Des back-check sont faits par des superviseurs, et une vérification des données est faite chaque soir pour exclure les formulaires contenant des informations peu fiables ou incohérentes. Aussi les informations de géolocalisation sont prises pour les besoins de contrôle et pour faciliter la mise en œuvre du back-check.

La présente mission s'inscrit dans une perspective de respect des principes éthiques. Pour ce faire, la méthodologie utilisée dans cette étude prend en compte les principes d'éthique suivants : le respect des personnes enquêtées, le bénéfice que ces personnes peuvent tirer de cette étude et le principe de justice.



## **CHAPITRE IV.**

---



## **IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE SUR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS DES SECTEURS DE L'UITA AU BÉNIN**

Les secteurs de l'UITA regroupent au Bénin plusieurs entreprises relevant aussi bien de l'économie formelle que de l'économie informelle. Il s'agit notamment des entreprises agricoles, agroalimentaires (transformation de la viande, des produits laitiers, des fruits et légumes, du poisson et fruits de mer, des industries brassicoles, des huileries, des minoteries, boulangerie, pâtisserie), de l'exploitation et de la transformation du bois, du tourisme-hôtellerie et restauration, des maraichers, des pêcheurs, des mareyeurs, des travailleurs domestiques etc.

Ces secteurs ont été très vulnérables à la crise sanitaire de la COVID-19 du fait de leur fragilité structurelle ont été fortement impactés. Pour la plupart, ils se sont effondrés, foudroyés par la crise et les mesures qu'elle charrie. Cette vulnérabilité a pris plusieurs dimensions qui se sont traduites par : une baisse importante des capacités de production, ou parfois un arrêt de la production du fait des mesures, la baisse de la productivité, la rupture dans l'approvisionnement, l'insuffisance de la demande et un accès limité au marché, le licenciement, la perte d'emploi et une mise au chômage technique des travailleurs, l'érosion des marges de trésorerie et celle de la capacité d'investissement.

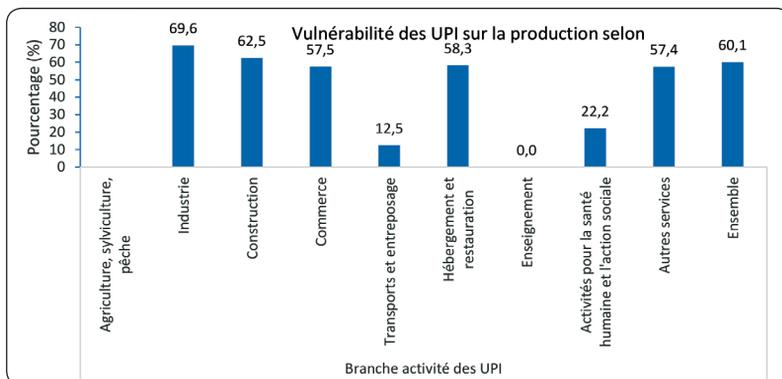
## 4.1. Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les entreprises des secteurs de l'UITA

### 4.1.1. Impacts de la pandémie sur les capacités de production

Les difficultés d'approvisionnement en matières premières du fait de la fermeture des frontières, de la suspension des transports aériens, ont entraîné des pertes de production et une chute importante du taux d'utilisation des capacités ou parfois un arrêt de la production dans les entreprises formelles et informelles. Globalement, la baisse d'activité a frappé 77,4 % des entreprises formelles, 25,8% sont en arrêt temporaire d'activité et 35,5% sont en insuffisance de demande.

S'agissant des entreprises informelles les pertes de capacité ont affecté 69,6% des entreprises dans l'industrie, 58,3% dans le secteur du tourisme-hôtellerie-restauration, 57,4% dans les autres services, 36,3% sont en arrêt de travail.

Graphique 2 : Vulnérabilité des UPI sur la production selon les branches



Source : Cabinet YA SALAAM

### 4.1.2. Impacts de la pandémie sur la productivité

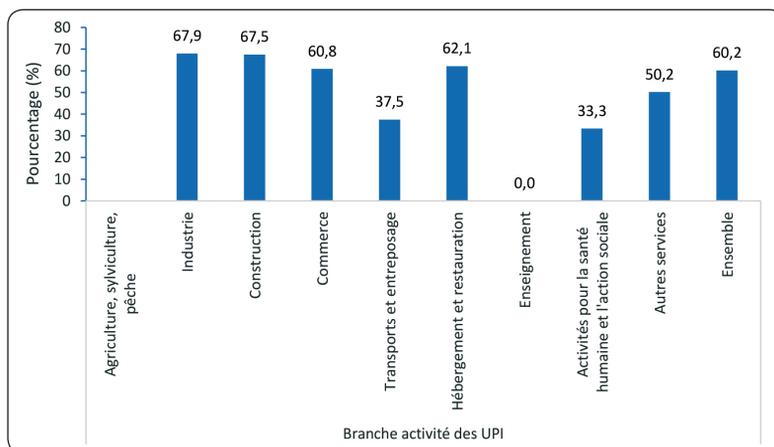
La productivité des entreprises informelles des secteurs a baissé de 52,6 % du fait des mesures prises par le gouvernement ; cette baisse est de 34,6% dans le département du Littoral.

### 4.1.3. Impacts de la pandémie sur les chaînes d'approvisionnement

Plusieurs branches des secteurs de l'UITA ont été négativement impactées par les blocages et autres goulots d'étranglement des chaînes d'approvisionnement et de demande de facteurs.

Il s'agit du secteur de l'industrie (67,9%), de l'hébergement (62,1%) et du commerce (60,8%).

*Graphique 3 : Vulnérabilité des UPI en demande de facteurs selon les branches*



Source : Cabinet YA SALAAM

#### **4.1.4. Impacts de la pandémie sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi**

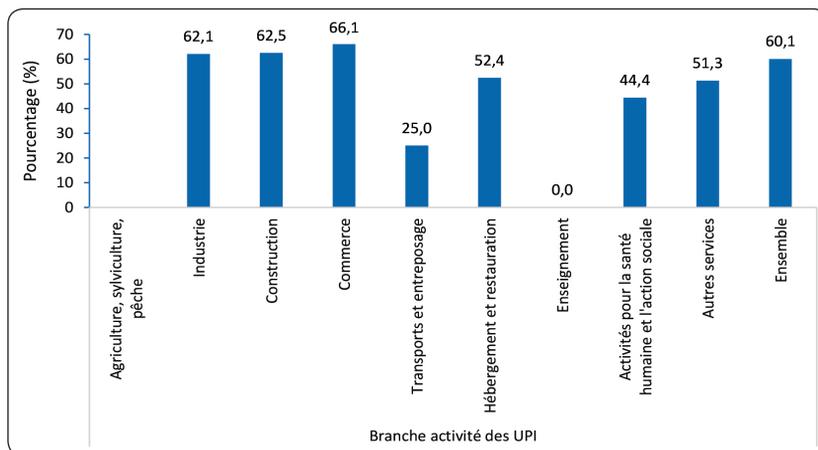
Les pertes d'emploi ont été importantes dans les entreprises des secteurs du tourisme-hôtellerie, 20%, suivi des transports 18%. La mise au chômage technique a atteint 20,8% dans les entreprises des secteurs du premier au second trimestre 2020.

#### **4.1.5. Impacts de la pandémie sur la demande et l'accès au marché**

Environ, 59,7% des entreprises enquêtées sont contraintes dans leurs débouchés ; avec un accès limité au marché, toutes les entreprises sont frappées d'insuffisance de la demande, de blocage dans l'écoulement des produits, des stocks du fait de la fermeture des frontières.

Environ 60,0% des UPI ont eu de difficultés pour accéder aux marchés, notamment pour les secteurs de l'UITA, 62,1% pour l'industrie, 52,4% pour le tourisme-hôtellerie-restauration et 51,3% pour les autres services.

**Graphique 4 : Vulnérabilité des UPI sur l'accès au marché**

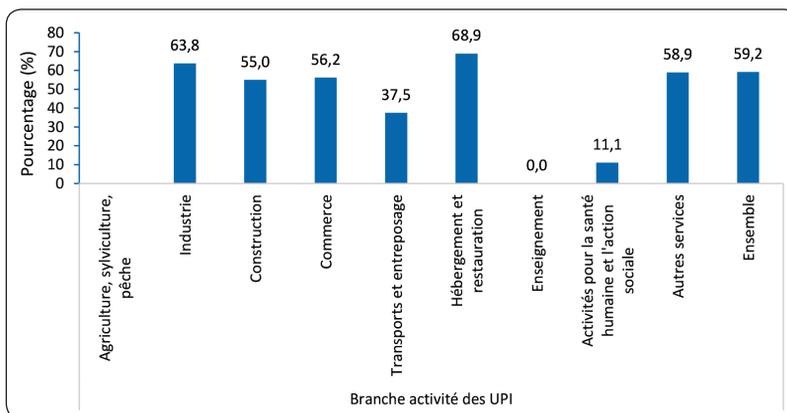


Source : Cabinet YA SALAAM

#### **4.1.6. Impacts de la pandémie sur la trésorerie et les capacités d'investissement**

Les entreprises des secteurs de l'UITA ont connu d'importantes pertes de trésorerie et de capacité d'investissement. S'agissant de l'érosion de la trésorerie, elle s'élève à 63,8% dans l'industrie, à 68,9% dans le tourisme-hôtellerie-restauration, et à 58,9% dans les autres services. Par ailleurs 45,4% des entreprises ont perdu leur capacité d'investissement.

Graphique 5 : Vulnérabilité des UPI sur les finances et la trésorerie



Source : Cabinet YA SALAAM

## 4.2. Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les travailleurs des secteurs de l'UITA

### 4.2.1. Impacts sur les salaires

Les salaires des travailleurs des entreprises des secteurs de l'Agriculture, l'élevage et la transformation agricole ont baissé de 9,09% de l'artisanat de 13,46%, de l'Hôtellerie-Restauration puis ensuite des autres services de 25,62% (tableau ci-contre).

Tableau 2 : Secteur d'activité et baisse de salaire

Secteur d'activité	Baisse de salaire du personnel		
	Oui	Non	Total
Agriculture, élevage et transformation agricole	9,09	90,91	100
Artisanat	13,46	86,54	100
Commerce	19,09	80,91	100
Hôtellerie/Restauration	18,18	81,82	100
Transport	42,22	57,78	100
Autres	25,62	74,38	100
Ensemble	<b>20,16</b>	<b>79,84</b>	<b>100</b>

Source : Cabinet YA SALAAM

#### 4.2.3. Impacts sur les avantages acquis

Les avantages acquis ont également été érodés par la crise. Des baisses significatives ont été enregistrées dans l'Agriculture, l'élevage et la transformation agricole 27,27% dans l'artisanat 37,50%, dans l'Hôtellerie-Restauration 40,91% puis ensuite dans les autres services de 57,02% (tableau ci-contre).

Ce tableau présente la baisse des avantages acquis selon le secteur d'activité.

*Tableau 3 : Secteur d'activité et baisse des avantages acquis*

Secteur d'activité	Baisse des avantages acquis		
	Oui	Non	Total
Agriculture, élevage et transformation agricole	27,27	72,73	100
Artisanat	37,5	62,5	100
Commerce	41,05	58,95	100
Hôtellerie/Restauration	40,91	59,09	100
Transport	68,89	31,11	100
Autres	57,02	42,98	100
<b>Ensemble</b>	<b>44,35</b>	<b>55,65</b>	<b>100</b>

Source : Cabinet YA SALAAM

#### **4.2.4. Impacts sur le temps de travail**

Le temps de travail est une donnée fondamentale de l'existence humaine. Il conditionne toutes les autres formes de temps socialement admises. Le temps de travail est au cœur du cycle de vie, il rythme le cycle de l'existence, régit la production matérielle, la productivité, l'emploi, le chômage, les équilibres économiques, la répartition de la richesse, entre investissement et consommation. La manière dont il est géré dans un pays est un bon indicateur de développement.

L'épidémie a marqué une rupture dans le temps de travail pendant le confinement au regard des mesures mises en œuvre. L'évaluation

de l'impact sur le temps de travail a consisté à comparer la durée de travail et la proportion de travailleurs aux postes avant le confinement à celles observées pendant le confinement.

#### 4.2.4.1. Nombre d'heure de travail avant Coronavirus

Avant le confinement la durée de travail pour la majorité des secteurs de l'IUTA varie de 8h à 10h de travail par jour : 90,91% pour l'agriculture, l'élevage et la transformation agricole, 61,54% pour l'artisanat, 54,55% pour l'hôtellerie et la restauration.

Tableau 4 Nombre d'heure de travail avant Coronavirus

Secteur d'activité	Durée du travail 1h à 7h	Durée du travail 8h à 10h	Durée du travail du 11h à 24h	Total
Agriculture, élevage et transformation agricole	9,09	90,91	0	100
Artisanat	1,92	61,54	36,54	100
Commerce	1,91	69,69	28,16	100
Hôtellerie/ Restauration	0	54,55	45,45	100
Transport	2,22	33,33	64,44	100
Autres	4,13	72,73	23,14	100
Ensemble	1,96	65,67	32,26	100

Source : Cabinet YA SALAAM

#### 4.2.4.2. Nombre d'heure de travail pendant le confinement

Pour la même durée de travail la proportion de masse horaire ouvrée a fléchi à 63,64% dans l'agriculture, l'élevage et la transformation agricole, puis à 56,73% dans l'artisanat, et à 50,9% dans le secteur de l'hôtellerie et restauration pendant le confinement pour finir par s'ajuster à leur niveau d'avant après le confinement (tableau ci-contre).

*Tableau 5 : Variation de la durée de travail avant, pendant, et après le confinement*

	<b>Avant COVID</b>	<b>Pendant confinement</b>	<b>Après confinement</b>
Agriculture, Elevage et transformation agricole	90,91	63,64	90,91
Artisanat	61,54	56,73	54,81
Hôtellerie et restauration	54,55	51,09	63,64

Source : Cabinet YA SALAAM

*Tableau 6 : Nombre d'heure de travail pendant le confinement*

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Durée du travail 1h à 7h</b>	<b>Durée du travail 8h à 10h</b>	<b>Durée du travail 11h à 24h</b>	<b>Total</b>
Agriculture, élevage et transformation agricole	36,36	63,64	0	100
Artisanat	23,08	56,73	19,23	100
Commerce	10,02	68,26	16,95	100
Hôtellerie/ Restauration	13,64	51,09	35,27	100
Transport	8,89	37,78	24,44	100
Autres	8,26	62,81	13,22	100
Ensemble	11,18	62,67	20,05	100

Source : Cabinet YA SALAAM

#### **4.2.4.3. Nombre d'heure de travail après le confinement**

Pour la plupart des branches, les proportions de travailleurs ou de masse horaire ouvrée se sont ajustées après le confinement à leur niveau d'avant.

Tableau 7 : Nombre d'heure de travail après le confinement

Secteur d'activité	Durée du travail	Durée du travail	Durée du travail	Total
	1h à 7h	8h à 10h	11h à 24h	
Agriculture, élevage et transformation agricole	9,09	90,91	0	100
Artisanat	23,08	54,81	21,15	100
Commerce	6,92	67,06	21	100
Hôtellerie/ Restauration	13,64	63,64	22,73	100
Transport	8,89	33,33	28,89	100
Autres	7,44	63,64	15,7	100
Ensemble	<b>8,87</b>	<b>61,98</b>	<b>23,27</b>	<b>100</b>

Source : Cabinet YA SALAAM

### 4.3. Dialogue social dans un contexte de crise de la COVID-19

La pandémie de la COVID 19 a impacté tous les secteurs de l'UITA. Il est montré que des discussions entre les syndicats et les employeurs ont eu lieu dans les secteurs concernés notamment à la SOBEBRA, le SOTIBE et le NOVOTEL pour ce qui est de l'économie formelle. Ces discussions ont permis de négocier et d'obtenir la mise en place de comité de crise pour analyser la situation au quotidien et suggérer les mesures adéquates pour limiter l'infection des travailleurs.

Ceci a permis de mettre en place des mesures telles que le renforcement du contrôle aux accès, la fourniture des EPI notamment les masques et les gants à tout le personnel y compris les sous-traitants dont les travaux sont nécessaires sur le site, la prise systématique de température de tout travailleur entrant dans l'entreprise, la mise en place d'équipements pour le lavage des mains et des postes de désinfection (gel hydro alcoolique) aux entrées de l'usine et des différents services et le lavage systématique des mains au savon et à l'eau.

Il faut dire qu'au niveau du secteur HRCT la pandémie a eu pour conséquence le faible taux de fréquentation des grands hôtels (moins de 30%) et le non fréquentation des petits hôtels dont l'impact est la fermeture de la quasi-totalité de ces structures hôtelières et la mise en chômage technique sans salaires des travailleurs.

Au nombre de ces hôtels nous pouvons citer : l'hôtel du lac, Casa DEL PAPA, AZALAI, Horizon, Clarice, Maison rouge, Nobila, Benin Royal, etc. Golden Tulipe quant à lui a réduit son effectif de plus de 50%. Certains comme le CODIAM, chant d'oiseaux ont opté pour le chômage technique avec respectivement 50% et 30% de salaire à leurs travailleurs.

D'autres ont été réquisitionnés par le gouvernement pour servir de centres d'isolement. Il s'agit de Ibis, Nobila, Rivoli, Bénin Horizon, Millenium POPO Beach et Azalai.

Ce secteur ayant un faible niveau de syndicalisation, la crise de la COVID 19 ne va certainement pas favoriser l'organisation

des travailleurs au sein des syndicats pour mieux défendre leurs intérêts. Seuls les hôtels ayant un syndicat fort comme le Novotel Ibis ont pu véritablement négocier dans le sens du non licenciement des travailleurs, la préservation des acquis et la prise en charge effective des travailleurs infectés.

Il est à noter qu'avec la baisse des salaires et des revenus due au chômage technique ou économique, les conséquences psychologiques ne peuvent être occultées dans le traumatisme que les travailleurs ont subi surtout dans le contexte du secteur hôtelier où le taux de syndicalisation est très faible. Dans ce cadre les mesures correctives pour limiter l'impact de la COVID 19 sur ce secteur passent par le relèvement du taux de syndicalisation.

## **CHAPITRE V**

---



## MESURES D'ATTÉNUATION, DE RIPOSTE ET PERSPECTIVES

Les mesures envisagées riment avec les leçons apprises que sont :

- Une vulnérabilité économique prononcée des secteurs de l'UITA à la crise qui a pris plusieurs dimensions :
- Destruction des capacités de productions des entreprises
- Baisse de la productivité
- Erosion des marges de trésorerie et des capacités d'investissement
- Insuffisance et instabilité de la demande du fait des ruptures dans l'accès au marché et les chaînes de vente
- Rupture et perturbation des chaînes d'approvisionnement et de demande de facteurs
- Licenciement et destruction de l'emploi
- Baisse des salaires et réduction du pouvoir d'achat des travailleurs
- Une vulnérabilité des travailleurs des secteurs de l'UITA qui s'est traduite par :
  - la baisse des salaires,
  - la perte des avantages acquis,



- une réduction de la masse horaire ouvrée et du temps de travail,
- une vulnérabilité psychologique des travailleurs
- Un dialogue social fragilisé par :
- La difficulté pour négocier lors des différentes séances de discussion pour les réorganisations des heures de travail
- L'absence d'organisations syndicales pour représenter les travailleurs surtout dans le secteur hôtelier

### **5.1. Mesures de résilience économique des entreprises des secteurs de l'UITA**

- Vaincre la vulnérabilité économique des entreprises des secteurs de l'UITA
- Soutenir les entreprises dans la reconstruction des capacités productives par la relance de la demande et des investissements
- Accroître la productivité des entreprises par des réaménagements horaires, la gestion optimale du temps de travail et la mutation vers des systèmes de travail plus flexibles
- Soutenir la reconstitution des marges de trésorerie et des capacités d'investissement des entreprises par des mesures fiscales, des subventions etc.
- Soutenir la demande finale et protéger les revenus des ménages

- Faciliter l'accès au marché des entreprises
- Valoriser le potentiel d'utilisation des TIC

## **5.2. Mesures de résilience des travailleurs des secteurs de l'UITA**

- Généraliser les dispositifs de protection sociale universelle et appui à la mise en œuvre du projet ARCH
- Assurance maladie
- Assurance chômage
- Pension de retraite
- Accorder aux travailleurs de l'économie informelle une assurance de chômage dans le cadre d'une extension du portefeuille du projet ARCH
- Préserver les emplois dans les secteurs fragilisés par la crise que sont les secteurs de l'UITA
- Renforcer la protection sanitaire des travailleurs en favorisant l'accès aux services de santé sur les lieux de travail
- Vaincre la vulnérabilité psychologique du travailleur en l'aidant à construire sa propre capacité de résilience psychologique
- Réaménager la durée du travail et améliorer de la productivité en :

- renforçant l'accroissement de la productivité du travail par le réaménagement du temps de travail,
- adoptant une nouvelle organisation du travail,
- encourageant les mutations dans l'organisation du temps qui favorise la généralisation de nouvelles formes d'organisation du temps de travail, le télétravail
- promouvant la numérisation des activités (travail à domicile, télétravail etc.)
- Vaincre la vulnérabilité psychologique des travailleurs des secteurs de l'UITA par la préservation des emplois, des salaires, des avantages acquis et le renforcement de leur capacité individuelle de résilience psychologique.
- Renégocier et renforcer le dialogue social par les forces sociales

## CONCLUSION

Cette étude initiée par l'UITA-Bénin avec le soutien de la FES a permis d'explorer l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les secteurs de l'UITA, qui se sont révélés, les plus vulnérables et les plus touchés par la crise sanitaire. La vulnérabilité de ces secteurs a pris plusieurs formes. Celle de nature économique a porté sur les pertes de capacités productives, de productivité, de trésorerie et de capacité d'investissement, d'emploi, d'instabilité des chaînes d'approvisionnement, pour lesquelles des mesures de résilience économique ont été proposées. La vulnérabilité des travailleurs qui concerne les pertes d'emploi, de salaire, d'avantages acquis, de temps de travail, de capacité productive par l'impact psychologique de la crise sur le travailleur, fut accompagnée de mesures de résilience sociale et psycho cognitive dans un contexte où le dialogue social mérite d'être renégocié sinon réinventé.

## BIBLIOGRAPHIE

Cnds, (2019), Rapport sur l'état du dialogue social au Bénin, 2019

CNP-Bénin, (2020), Rapport sur l'Evaluation de la vulnérabilité du personnel des entreprises face à la COVID-19 et approches de solutions au Bénin, Novembre 2020

Dossou, T., S., (2014), Le dialogue social : concept, contenu et outils de mise en œuvre, Communication présentée à l'Atelier des travailleurs de l'INRAB sur les négociations collectives, Pobè, 2014

FAO et CEDEAO, Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, 2018

Fernando, R., (2020), A simple problem for COVID-19 lockdown, Manuscript University of Chicago, March 2020

FMI, Avril 2020, FMI (2020), Perspectives économiques régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2020

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) : Recensement général des entreprises 2ème édition (RGE 2), juin 2010

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), Enquête nationale sur les impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Bénin, Septembre 2020

MFPTRA, (2005), Convention collective générale du travail applicable aux entreprises relevant des secteurs privé et parapublic en république du Bénin.

OCDE, (mars 2020), « Coronavirus : l'économie mondiale menacée, » Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport préliminaire

OIT, (Avril 2020), « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail. Deuxième édition Estimations actualisées et analyses

ONUSIDA 2020, Les droits humains aux temps du COVID-19 : Les leçons du VIH pour une réponse efficace, et dirigée par la communauté

PNUD (Mai 2020), Impacts de la crise de la COVID-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social, PNUD-Bénin

Présidence de la République, (1998), Loi N°98-004 portant Code du Travail

SNU Bénin, Plan d'actions pour une mise en œuvre du cadre des Nations Unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. UN

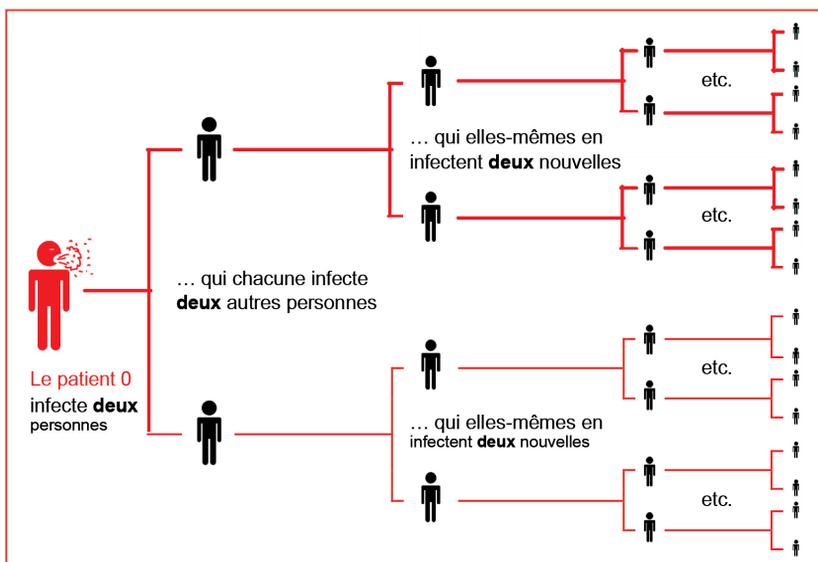
SNU (2020), Etude des impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Bénin, Rapport Novembre 2020

Zato-Koto-Yérima, N. (2014), la pratique du dialogue social au Bénin : Bilan et perspectives, Bulletin de la Fondation Friedrich Ebert, n°19, Août 2014

## ANNEXE

### Annexe 1 : Schémas de propagation du virus

Pour un taux de reproduction de base  $R_0$  de 2, le virus se propage comme suit par cascades de doublement de cas :





## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

---

Tableau 1 : Répartition des cas confirmés de COVID-19 selon le sexe et l'âge, Bénin, 30 Septembre 2020 .....	49
Tableau 2 : Secteur d'activité et baisse de salaire .....	69
Tableau 3 : Secteur d'activité et baisse des avantages acquis ....	70
Tableau 4 : Nombre d'heure de travail avant Coronavirus ...	77
Tableau 5 : Variation de la durée de travail avant, pendant, et après le confinement .....	72
Tableau 6 : Nombre d'heure de travail pendant le confinement....	73
Tableau 7 : Nombre d'heure de travail après le confinement ....	74
Graphique 1 : Répartition des cas confirmés de COVID-19 en fonction des dates de notification, Bénin, 30 Septembre 2020 .....	50
Graphique 2 : Vulnérabilité des UPI sur la production selon les branches .....	64
Graphique 3 : Vulnérabilité des UPI en demande de facteurs selon les branches .....	65
Graphique 4 : Vulnérabilité des UPI sur l'accès au marché...	67
Graphique 5 : Vulnérabilité des UPI sur les finances et la trésorerie .....	68



## TABLE DES MATIÈRES

---

ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	3
RESUME EXECUTIF .....	7
SOMMAIRE .....	11
INTRODUCTION .....	13
<b>Chapitre I : Situation socioéconomique du Bénin avant la pandémie de COVID-19 .....</b>	<b>21</b>
1.1. Evolution de la croissance économique .....	21
1.2. Structure de l'économie .....	22
1.3. Structure du commerce extérieur .....	24
1.4. Population et développement humain .....	25
1.5. Education et amélioration du capital humain .....	26
1.6. Dynamique de la pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 : une amélioration sensible .....	28
1.7. Etat du dialogue social au Bénin .....	28
1.7.1. Les Organes du dialogue social au Bénin .....	29
1.7.2. Etat du dialogue social au Bénin de nos jours .....	36
1.7.3. Des organisations syndicales dans les secteurs de l'UITA au Bénin .....	37

<b>Chapitre II : Le profil épidémiologique de la pandémie .....</b>	<b>45</b>
2.1. Situation épidémiologique récente de la pandémie dans le monde .....	45
2.2. Situation épidémiologique récente de la pandémie en Afrique .....	46
2.3. Situation épidémiologique récente de la pandémie au Bénin .....	47
2.4. Paramètres de la dynamique de la pandémie .....	51
2.5. Taux de reproduction de base $R_0$ .....	52
<b>Chapitre III. Méthodologie de l'étude .....</b>	<b>55</b>
3.1. Description de l'approche .....	55
3.2. Groupes cibles et échantillonnage .....	55
3.3. Techniques et outils de collecte .....	57
3.4. Collecte des données .....	58
3.5. Traitement et analyse des données .....	58
3.6. Assurance qualité et considérations éthiques .....	59
<b>Chapitre IV.- Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les entreprises et les travailleurs des secteurs de l'UITA au Bénin .....</b>	<b>63</b>

4.1. Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les entreprises des secteurs de l’UITA .....	64
4.1.1. Impacts de la pandémie sur les capacités de production.....	64
4.1.2. Impacts de la pandémie sur la productivité .....	65
4.1.3. Impacts de la pandémie sur les chaînes d’approvisionnement .....	65
4.1.4. Impacts de la pandémie sur l’emploi, le chômage et le sous-emploi .....	66
4.1.5. Impacts de la pandémie sur la demande et l’accès au marché .....	66
4.1.6. Impacts de la pandémie sur la trésorerie et les capacités d’investissement .....	67
4.2. Impacts socioéconomiques de la pandémie sur les travailleurs des secteurs de l’UITA .....	68
4.2.1. Impacts sur les salaires .....	68
4.2.3. Impacts sur les avantages acquis .....	69
4.2.4. Impacts sur le temps de travail .....	70
4.2.4.1. Nombre d’heure de travail avant Coronavirus .....	71
4.2.4.2. Nombre d’heure de travail pendant le confinement .....	72
4.2.4.3. Nombre d’heure de travail après le confinement ...	73

4.3. Dialogue social dans un contexte de crise de la COVID-19 .....	74
<b>Chapitre V : Mesures d'atténuation, de riposte et perspectives .....</b>	<b>79</b>
5.1. Mesures de résilience économique des entreprises des secteurs de l'UITA .....	81
5.2. Mesures de résilience des travailleurs des secteurs de l'UITA .....	82
Conclusion .....	84
Bibliographie .....	85
Annexe .....	87



9 789998 255524